



Rompre un contrat de mariage

Par **berlio77**, le **22/01/2017** à **21:42**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si il est possible de "casser" un contrat de mariage de 25 ans, si oui quelles sont les conséquences ?

Mariée depuis 25 ans en instance de divorce depuis 2 ans, nous essayons de divorcer en accord mutuel mais nous ne sommes pas d'accord sur la séparation des biens.
mon mari veut casser le contrat, en a t il le droit seul ? et quelles sont les conséquences pour moi ?

Merci beaucoup pour votre réponse.
DF

Par **amajuris**, le **22/01/2017** à **23:33**

bonjour,

pour supprimer un contrat, il faut l'accord des parties au contrat.

dans votre cas, il faut changer de régime matrimonial selon la procédure prévue à l'article 1397 du code civil par acte notarié et, éventuellement tribunal, il faut bien sur l'accord des 2 époux.

le divorce par consentement mutuel requiert que les 2 époux soient d'accord sur toutes les conséquences du divorce.

je vous conseille de prendre votre propre avocat.

salutations